

Note au Chef du Département

Affaire Chypre contre Turquie
en matière de droits de l'homme

1. Réunion a eu lieu vendredi 4 février entre représentants Division politique I et Direction droit international public Département politique ainsi que Division de la justice tendant à déterminer notre attitude dans affaire citée en marge.

2. Requête interétatique Gouvernement Chypre contre Gouvernement Turquie portant sur violations droits de l'homme commises par armée turque lors invasion île été 1974 est en effet pendante devant Comité Ministres à Strasbourg. Sera traitée pour la première fois quant au fond semaine prochaine.

3. Commission européenne droits de l'homme, composée 18 membres dont Suisse Trechsel, a abouti à l'unanimité, sauf Turquie bien sûr, à double conclusion: a) Turcs ont commis nombreuses atrocités (meurtres, viols), ainsi que pillage ... b) ces faits représentent violations Convention droits de l'homme.

4. Rapport Commission paraît incontestable et tentative turque rejeter véracité faits est inacceptable. Si seul aspect juridique rapport Commission était pris considération, devrions sans aucun doute condamner Turquie. Turcs eux-mêmes d'ailleurs

./.

s'attendent à être condamnés.

5. Turquie a présenté jusqu'ici arguments tendant à contester légitimité Gouvernement Chypre ainsi que procédure suivie par Commission. Ces arguments doivent être rejetés.

6. Toutes délégations, y compris Chypre, ont néanmoins en tête implications politiques. Comité Ministres en effet entièrement libre sa procédure et ses recommandations. Si n'a pas de sens refaire instruction affaire et qualification juridique atrocités, importe que condamnation éventuelle Turquie puisse servir solution politique conflit. Paraît difficilement imaginable qu'autre réparation sinon à l'extrême symbolique puisse être exigée.

7. Sur plan politique, nombreuses informations indiquent que Turquie cherche accommodement. Contacts sont établis à nouveau entre deux communautés sur île et entre Grèce et Turquie. Acceptation Etat fédéré de Chypre, retrait troupes turques de l'île, abandon portion territoire occupée par Turquie, libre circulation personnes: tous ces points sont négociables, liés probablement avec question plateau continental îles mer Egée.

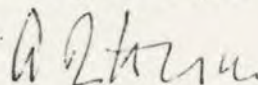
8. Pour le moment, aboutissons à conclusions suivantes:

a) Attendre observations turques.

b) Dans phase ultérieure, rejeter si nécessaire arguments Turquie énoncés sous chiffre 5 ci-dessus.

c) Ne pas hâter la procédure mais inciter Turquie à prendre initiatives solution politique conflit Chypre.

Division politique I



A. Hegner